

Modalités de Contrôle des
Connaissances pour l'année
universitaire 2016-2017

IUT de Tarbes

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 octobre 2016

Délibération 2016/10/CFVU-76

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 35

Vu l'avis favorable du Conseil de l'IUT de Tarbes

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les Modalités de Contrôle des Connaissances des diplômes de l'IUT de Tarbes (document joint) :

- Licence Professionnelle Commercialisation et Gestion des Structures et Hébergements Touristiques (formation initiale et alternance)
- Licence Professionnelle Management de la Qualité, des Déchets et de l'Environnement
- Licence Professionnelle Systèmes d'Information Intégrés et Communication

Toulouse le 21 octobre 2016

Le Président



Le Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 23

Nombre de voix favorables : 23
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0